



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que le candidat mobilise les connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires du candidat seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

Orientations thématiques :

- La leçon d'EPS et l'étude de ses déterminants
- Les jeunes et les pratiques sportives : les incidences en EPS
- Le corps et ses représentations en EPS
- L'évolution de la relation pédagogique en EPS : Les interactions professeur-élèves en EPS
- Les politiques éducatives et leur application en EPS

Seconde épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une composition fondée sur des connaissances scientifiques, institutionnelles, techniques et empiriques. Elle repose sur l'étude d'un dossier comprenant deux types de documents :

- des données de contextes d'un ou plusieurs établissements scolaires du second degré, dont :
 - la politique du ou des établissements et leurs indicateurs de performance ;
 - tout ou partie du projet pédagogique EPS ;
- une série de documents iconographiques, photographiques, extraits de cycles d'apprentissage proposés à des élèves dans des activités physiques sportives et artistiques.

Il est attendu de chaque candidat une analyse précise de l'ensemble des documents fournis afin d'en extraire une problématique. Pour la traiter, il explicitera les choix didactiques et pédagogiques qui guident la conception et la mise en œuvre d'un projet de formation en / par l'EPS pour les élèves concernés.

Thèmes du programme :

- L'élève en EPS et son curriculum de formation : entre acquisition de compétences communes et contribution au développement de son identité et de son pouvoir d'agir.
- Enseigner et apprendre en EPS en milieu scolaire difficile et en milieu scolaire ordinaire.
- L'évaluation des acquis des élèves : entre performance, compétence et suivi du progrès.
- Les apprentissages moteurs en EPS et leur dimension psychologique et culturelle
- L'activité de l'enseignant d'EPS au service de l'engagement des élèves



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Épreuves orales d'admission

Première épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes ;
- Durée de l'entretien : 60 minutes

Liste limitative des activités construisant la compétence propre (CP) ou le champ d'apprentissage (CA) :

Programme des activités retenues

CP / CA 1

- Athlétisme : relais-vitesse
- Natation : vitesse

CP / CA 2

- Escalade
- Savoir-nager
- Sauvetage

CP / CA 3

- Danse
- Gymnastique

CP / CA 4

- Badminton
- Basket-ball

CP5

- Musculation
- Step

L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS centrée sur les acquisitions visées au cours de situations d'apprentissage successives retenues pour des élèves d'une classe du second degré. La leçon présentée doit assurer une suite aux leçons antérieures tout en laissant au candidat la possibilité de la conduire à sa manière dans un espace des possibles, en cohérence avec les acquis des élèves et les possibilités prévisibles de progression, avec le projet pédagogique d'EPS et le projet d'établissement.

La leçon d'EPS présentée doit être fondée, se traduire par un projet de formation identifiant des acquisitions notamment motrices observables chez les élèves au cours de la leçon et s'appuyer nécessairement sur une activité physique sportive et artistique appartenant au programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Chaque candidat dispose d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant deux types de documents :

- des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, au cycle d'enseignement offert à une classe à partir de l'APSA support;
- un document vidéo des élèves de la classe dans ce cycle d'enseignement, particulièrement illustratif de la dernière leçon qui précède la leçon à présenter.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Au cours de l'entretien, le candidat est invité à justifier ses choix didactiques et pédagogiques en s'appuyant sur son expérience professionnelle, ses connaissances, scientifiques et techniques et professionnelles dont font nécessairement partie les textes réglementaires. Le candidat justifie le projet de formation et témoigne de sa capacité à le conduire afin de permettre aux élèves de cette classe d'accéder aux acquisitions effectives prévues, au moyen des situations retenues. Les transformations provoquées devront pouvoir être observables à travers les différentes formes de l'activité de l'élève, tout particulièrement à travers les réalisations motrices.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils installés sur l'ordinateur : suite microsoft Office 2013 (traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix, adobe reader, XMind (version gratuite), windows media player, purple-pen.
- les versions numériques des textes généraux de l'éducation nationale et des programmes officiels de l'EPS.

Le candidat peut utiliser pour sa présentation : l'ordinateur portable de préparation, un vidéoprojecteur mis à sa disposition en salle d'épreuve ainsi que trois clefs USB.

Les fichiers créés par le candidat sont sauvegardés sur les clés USB et transmises par la suite au jury.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi.

Seule la prestation orale du candidat est appréciée. La virtuosité dans l'usage de tel ou tel logiciel ne constitue pas un élément d'évaluation. Il s'agit bien de tirer profit de ces outils à des fins pédagogiques, en vue d'illustrer ou enrichir la présentation des situations d'apprentissage pour la classe proposée.

Un tableau blanc et des feutres sont mis à disposition du candidat.

Seconde épreuve : prestation physique et entretien

- Durée de la prestation physique : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes
- Coefficient 2

Les activités retenues au programme

- athlétisme : les courses
- natation
- escalade
- danse
- tennis de table : simple
- step

La prestation physique

- Durée de la prestation physique : 30 minutes
- Coefficient 1

La prestation physique comprend deux séquences distinctes, **une séquence libre** puis une **séquence dite imposée**.

Lors de l'appel, chaque candidat présente oralement au jury la composition de sa séquence libre. Celle-ci, d'une durée maximale de 10 minutes, conduit chaque candidat à révéler, dans l'activité choisie, l'étendue de ses compétences à leur plus haut niveau d'expression.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

À l'issue de cette séquence, chaque candidat dispose de 5 minutes de récupération.

À partir du niveau de compétences révélé par chaque candidat, le jury présente la question qui définit ainsi sa séquence imposée. Cette question lui impose l'intégration d'une composante de réalisation à introduire impérativement dans sa prestation.

La question le conduit à organiser la préparation, la présentation et la réalisation de la séquence imposée, qui se déroule sur une période de 30 minutes comprenant une prestation physique dont la durée effective ne peut excéder 20 minutes.

Quelle que soit la spécialité retenue, chaque candidat dispose de 45 minutes, dont :

- 10 minutes maximum pour réaliser la séquence libre
- 5 minutes pour récupérer au terme desquelles le jury transmet la question
- 30 minutes pour préparer, présenter et réaliser la séquence imposée. Dix minutes seront consacrées

à la préparation, vingt minutes maximum à la présentation et la réalisation de la prestation physique, afin de continuer à révéler l'étendue de ses compétences à leur plus haut niveau d'expression en répondant à la question posée.

Les 45 mn réservées à l'épreuve n'incluent pas le temps d'échauffement préalable.

Le candidat doit adopter une tenue vestimentaire réglementaire, spécifique à chacune des APSA inscrites au programme de la session. Elle permet ainsi au jury d'évaluer la qualité de la mise en jeu corporelle dans cette pratique, à l'aide des analyseurs d'efficacité propres à chacune des spécialités.

Concernant l'épreuve d'athlétisme : les courses

L'épreuve se déroule sur une piste d'athlétisme de 400 mètres.

Chaque candidat dispose du matériel suivant : une douzaine de haies, un starting-block, un lot de bandes souples, un lot de coupelles, un lot de plots, des lattes rigides, un demi-hectomètre et un odomètre. Il est équipé par le jury d'une montre cardiofréquence-mètre. Les données anonymes recueillies par le jury au cours de sa prestation sont détruites à l'issue de celle-ci.

Au cours de l'échauffement, le candidat peut aménager l'espace de pratique sur une durée qui ne peut excéder 5 minutes.

Lors de l'appel, il indique la valeur estimée de sa vitesse maximale aérobie ainsi que ses fréquences cardiaques maximales et de repos.

Le candidat annonce également :

- la durée et le nombre de chaque type de course.
- La durée de chaque course est soit un multiple entier d'une minute, soit comprise entre 5 et 15 secondes. Les courses se définissent par
- les temps envisagés selon les types de course sur la distance choisie,
 - les allures auxquelles ils entendent les réaliser, exprimées en kilomètres par heure,
 - les temps de récupération prévus entre chaque course.

La séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins deux courses dont les types, durées et intensités peuvent être différents. Le temps de récupération entre chaque course est laissé à l'initiative de chaque candidat.

Durant cette séquence libre, le candidat ne peut faire usage d'un chronomètre. Chaque course d'une durée d'un multiple d'une minute se déroule au premier couloir. Chaque course de 5 à 15 secondes se déroule sur un couloir défini par le jury, à partir de la ligne de départ du 110 mètres haies.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce à chaque candidat la question précisée au regard d'une composante de la spécialité athlétisme.

Lors de la séquence imposée, le candidat dispose de 10 minutes pour se préparer, suivies de 20 minutes maximum pour présenter, aménager et réaliser à son plus haut-niveau de ressources, sa prestation physique. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Tout au long de l'épreuve, l'espace et le matériel réservés à la prestation physique restent accessibles.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Concernant l'épreuve de danse

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Le candidat utilise son propre support sonore. Un ordinateur portable connecté à une enceinte est mis à sa disposition (clé USB et CD sont utilisables).

Lors de l'appel, le candidat annonce un titre et présente un argument au jury.

La séquence libre consiste en la présentation d'une chorégraphie préparée, révélant le plus niveau d'engagement moteur et émotionnel du danseur. La durée de la chorégraphie est comprise entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question précisée afin de transformer une à deux séquences de sa chorégraphie initiale au regard d'une composante de la spécialité danse.

Pour la séquence imposée, le candidat dispose de 10 minutes de préparation, suivies de 20 minutes maximum afin de présenter oralement ses choix de traitement de la question et de s'engager physiquement dans un processus de transformation, aboutissant à la réalisation finale de la séquence transformée. Il est attendu du candidat une démarche de recomposition et d'interprétation, réalisée au plus haut niveau de ses ressources. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

L'espace réservé à la prestation physique lui est entièrement accessible ainsi que l'accès à la source sonore.

Concernant l'épreuve d'escalade

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade permettant la pratique du bloc.

Le candidat doit se munir de son matériel personnel (harnais, chaussons, sac à magnésie). Lors de la séquence imposée, il dispose du matériel suivant : 5 dégaines, un lot de 15 prises variées, ainsi que les vis et la clé permettant de les fixer au mur, un système d'assurage autobloquant et un mousqueton de sécurité, du scotch et des feutres.

Lors de l'appel et avant de découvrir le mur, le candidat choisit une fourchette de cotation dans laquelle il envisage de réaliser sa ou ses voie(s) à vue et son ou ses bloc(s).

Cinq fourchettes de cotation sont proposées en voie entre 5a et 7a (5a-5b-5c / 5b-5c-6a / 5c-6a-6b / 6a-6b-6c / 6b-6c-7a).

Trois fourchettes de cotation sont proposées en bloc entre 5a et 6c. (5a-5b-5c / 5c-6a-6b / 6a-6b-6c)
La cotation des voies n'est pas affichée.

La séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins :

- la réalisation d'une voie à vue (une seule chute autorisée, possibilité de remonter à la dernière dégaîne mousquetonnée),
- la réalisation d'un bloc (plusieurs essais autorisés).

Avant le premier essai dans chaque bloc ou voie, le candidat communique au jury une estimation de la cotation.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question précisée au regard d'une composante de la spécialité escalade.

Pour y répondre au cours de la séquence imposée, le candidat dispose de 10 minutes de préparation, suivies de 20 minutes maximum afin de présenter, aménager et réaliser sa prestation physique au plus haut niveau de ressources. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps

Tout au long de leur épreuve, l'espace réservé à la prestation physique lui est accessible.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Concernant l'épreuve de natation

La séquence libre et la séquence imposée se déroulent dans un bassin de 25 mètres et dans un couloir délimité par des lignes de nage.

Lors de l'appel, le candidat présente le contenu de sa séquence libre. Il indique au jury son indice de nage mesuré sur 25 mètres crawl en excluant les parties non nagées.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum au plus haut niveau de performance et doit comprendre au moins :

- un ou plusieurs parcours nagés sur des distances courtes ; la distance de chaque parcours de sprint doit être un multiple de 25 mètres,
- un parcours nagé sur une distance longue supérieure ou égale à 200 mètres.

L'ordre de réalisation de ces différents parcours est laissé au choix du candidat. Durant cette séquence libre, il doit réaliser au moins un départ plongé et recourir à au moins deux nages. Il est autorisé à changer de nage dans un même parcours à l'issue de chaque 25 mètres.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question précisée au regard d'une composante de la spécialité natation.

Pour y répondre au cours de la séquence imposée, le candidat dispose de 10 minutes de préparation, suivies de 20 minutes maximum afin de présenter et réaliser sa prestation physique au plus haut niveau de ressource. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Tout au long de leur épreuve, l'espace réservé à sa prestation physique lui est accessible.

Concernant l'épreuve de step

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Chaque candidat dispose du matériel suivant : musiques aux BPM variés, step à 3 niveaux, lests de 500 g, 1 kg, 1,5 kg et 2 kg. Il candidat peut utiliser son propre support sonore et dispose d'un ordinateur portable connecté à une enceinte (clé USB et CD sont utilisables). Il est équipé par le jury d'une montre cardiofréquence-mètre. Les données anonymées recueillies par le jury au cours de la prestation du candidat sont détruites à l'issue de celle-ci.

Lors de l'appel, chaque candidat indique la valeur estimée de ses fréquences cardiaques maximale et de repos.

Il annonce également la composition de la séquence libre qui doit être réalisée en 10 minutes maximum et comprendre deux ou trois séquences d'effort dont les durées comme les intensités de travail peuvent être identiques ou différentes. Les temps de récupération sont compris dans ce temps de prestation physique. Cette ou ces intensités de travail doivent correspondre à des valeurs supérieures ou égales à 70% de sa fréquence cardiaque maximale.

Le candidat doit par ailleurs :

- présenter au moins six blocs différents sur l'ensemble des deux ou trois séquences d'effort en respectant un équilibre des efforts à droite et à gauche. Un même bloc réalisé à droite et à gauche est considéré comme identique,
- utiliser une musique dont le tempo est compris entre 125 et 145 BPM ; ce tempo peut être modulé au sein d'une même séquence et/ou d'une séquence à l'autre.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question précisée au regard d'une composante de la spécialité step.

Il dispose pour y répondre, de 10 minutes de préparation, suivies de 20 minutes maximum afin de présenter, aménager et réaliser sa prestation physique au plus haut niveau de ressources. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique lui est accessible.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Concernant l'épreuve de tennis de table : simple

L'épreuve se déroule dans des conditions matérielles conformes aux normes de la FFTT.

Le candidat doit se munir d'une raquette homologuée aux normes réglementaires en vigueur.

Il dispose de : 50 balles, 1 panier de balles, un sur-filet, de la rubalise pour délimiter des zones cibles, des cônes, mini coupelles et languettes souples.

Lors de l'appel, le candidat indique aux membres du jury l'organisation de sa séquence libre.

Cette séquence libre comprend deux parties distinctes réalisées dans un ordre au choix du candidat :

- une rencontre en opposition (duel) au cours de laquelle le candidat affronte un adversaire qui ajuste sa prestation dans le souci de proposer un rapport de force équilibré,
- une séquence réalisée en partenariat (duo) au cours de laquelle le candidat échange avec un joueur dans le cadre d'une ou plusieurs situations de son choix.

L'aménagement matériel de la table et de l'espace d'évolution est possible.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce au candidat la question, précisée au regard d'une composante de la spécialité tennis de table.

Pour y répondre au cours de la séquence imposée, il dispose de 10 minutes de préparation suivies de 20 minutes maximum afin de présenter, aménager et réaliser sa prestation physique au plus niveau de ressources. Un chronomètre est autorisé pour la gestion du temps.

Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique lui est accessible. Le candidat peut à tout moment donner des consignes au joueur mis à sa disposition.

L'entretien

- Durée de l'entretien : 45 minutes
- Coefficient 1.

La préparation de l'entretien, d'une durée de 20 minutes, se réfère à une question initiale posée par le jury et s'appuie sur une séquence vidéo d'élève(s) en activité, dans la spécialité choisie par le candidat, parmi les APSA retenues dans le programme annuel.

La préparation a pour fonction de permettre de bâtir une réponse argumentée et opérationnelle à la question posée par le jury, qui portera sur les aspects techniques et didactiques de l'APSA.

Cet entretien débute par un exposé de 15 minutes au maximum.

Durant ce temps de préparation, chaque candidat peut visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises au moyen d'une tablette de type Android équipée de l'application : « Visionneuse vidéo Android ».

L'entretien peut être étendu à d'autres activités physiques relevant du même champ d'apprentissage ou de la même compétence propre à l'EPS.